## Pêcheries-Loi

Je tiens à ce que le député et la Chambre comprennent bien qu'au cours des entretiens tout à fait normaux que j'ai eus avec mon collègue avant le débat sur ce projet de loi, ou que j'aurai par la suite, mon ami m'a proposé d'établir des directives fixes auxquelles devra se conformer tout ministre qui agit en fonction des pouvoirs que ce projet de loi lui confère. J'ai même envisagé de le faire avant d'entendre mon collègue parler, entre autres, de garanties absolues de pourcentages traditionnels. Ce serait là placer le ministre des Pêches dans une situation presque intenable, car les pourcentages, à cause de l'adaptation et de la fluctuation des pourcentages traditionnels sur la côte du Pacifique, n'ont cessé de fluctuer au gré des circonstances et des accords conclus entre les diverses catégories de pêcheurs. Il faudra qu'il y ait d'autres rajustements. Je vous dis en toute franchise, monsieur le Président, que je ne peux présenter à la Chambre des lignes directrices renfermant des promesses qu'il sera quasiment impossible de respecter.

Si mon honorable ami veut que j'aille au comité pour répondre aux questions—c'est une procédure inusitée, car d'ordinaire cela se fait quand le projet de loi est renvoyé au comité—mais si mon ami me demande d'accélérer le processus en suspendant le débat en cours et en me rendant au comité pour y répondre aux questions de ses membres, je m'empresserai de le faire.

Je connais bien le député, monsieur le Président. Nous avons beaucoup d'estime l'un pour l'autre. J'ai cru nécessaire d'être légèrement acerbe ce matin, mais mon ami, conformément aux meilleures traditions de la Chambre des communes a répondu avec douceur et il pourrait peut-être considérer mes remarques. J'attendrai avec intérêt des nouvelles de son parti et, bien entendu, de mes amis de l'opposition officielle.

M. Skelly: Monsieur le Président, je crois que des progrès ont été accomplis. Je ferai une brève observation sur les lignes directrices. Nous ne comptions pas obtenir des lignes directrices rigides qui lieraient le ministre indéfiniment ni des cadres rigides. Nous voulons obtenir l'assurance que les catégories traditionnelles de pêcheurs demeureront et que leur proportion de participation sera à peu près maintenue tant que le comité des pêcheurs n'aura pas approuvé un changement. Il n'y aurait donc personne de forcé à se retirer de ce secteur, et les pêcheurs pourraient prévoir, au moins dans l'immédiat, une participation acceptable à l'exploitation des ressources, fondée sur les tendances observées par le passé.

Les remarques du ministre ne s'éloignent guère de nos vues. Il serait peut-être fort utile aussi d'accéder à l'autre proposition et de suspendre le débat, ce qui permettrait au gouvernement de passer au projet de loi sur les accords de Bretton Woods inscrit au deuxième rang à l'ordre du jour et nous pourrions alors renvoyer le projet de loi au comité pour examiner rapidement ce que le ministre a en tête.

M. McKinnon: Monsieur le Président, le député de Comox-Powell River (M. Skelly) a signalé ma présence à la Chambre à quelques reprises dans ses remarques et il s'est demandé pourquoi je ne m'étais pas opposé à la politique du ministre des Pêches et des Océans (M. Fraser) au sujet des pêches. Je voudrais rappeler au député que le titulaire actuel du ministère des Pêches et des Océans est le plus accessible que j'aie connu à la

Chambre. Je lui ai parlé si souvent des pêches de la côte du Pacifique depuis six mois qu'il a fini par prendre l'habitude de répondre automatiquement «Bonjour Allan» en décrochant le téléphone. Il s'est montré très conciliant.

Le député de Comox-Powell River représente une région de pêche commerciale et il est peu renseigné au sujet de la pêche sportive, je suppose, mais il devrait l'être, car Campbell River est situé dans sa circonscription et de nombreux navires commerciaux de pêche y mouillent.

Dans la circonscription de Victoria, on s'adonne principalement à la pêche sportive. Nous semblons en être arrivés à un compromis raisonnable après avoir jeté un premier coup d'œil aux règlements sur la pêche sportive en vigueur cette année que les pêcheurs de ma région avaient du mal à accepter. Le ministre a finalement proposé un compromis qui permettra la prise de deux saumons quinnats par jour et de 20 par an. J'avais espéré que, au cours du débat, on demande au ministre si cette règle remplace celle des 285,000 poissons qui peuvent être pris chaque année par l'équipage des chalutiers ou les pêcheurs sportifs. Quand on aura atteint cette limite de 285,000 poissons, cela signifie-t-il qu'on pourra encore acheter un permis de pêche sportive de \$10 pour prendre deux poissons par jour jusqu'à concurrence de 20 le reste de la saison?

L'objet de ce projet de loi, pour lequel le parti néo-démocrate prolonge indûment les discussions depuis plusieurs jours maintenant et qu'il veut reporter à six mois, est simplement de rétablir un peu d'ordre dans le chaos qui caractérise actuellement la réglementation des pêches. Le NPD, comme d'habitude, s'oppose à l'ordre. Il préfère le chaos car ainsi il peut, par ses récriminations, essayer de gagner des appuis auprès des gens.

Si vous étudiez ce projet de loi, monsieur le Président, vous constaterez que chaque article vise simplement à corriger une partie un peu touffue de la loi actuelle sur les pêcheries. Ce projet de loi—qui n'abolit pas la Loi sur les pêcheries—ne peut pas instaurer un ordre parfait dans le secteur des pêches, mais il permettra de s'approcher de cet objectif fort louable.

M. le vice-président: La période des questions et observations est maintenant terminée. Nous allons reprendre le débat. Le député de Gander-Twillingate (M. Baker).

M. George Baker (Gander-Twillingate): Monsieur le Président, les critiques officiels de l'opposition sont maintenant en réunion avec le ministre des Pêches et Océans (M. Fraser) pour essayer de parvenir à un accord sur ce projet de loi. Entretemps, je pourrais peut-être revenir sur quelques-unes des questions qui ont été soulevées. Le député qui a parlé il y a un moment a mentionné la question des pêcheurs sportifs en disant que, peut-être, lorsqu'ils auront obtenu leur permis, tout le saumon aura disparu. C'est exactement cela, monsieur le Président. On constate le même phénomène pour les pêcheurs commerciaux. Lorsque la saison de pêche débute, ils se disent que, peut-être, les pêcheurs sportifs auront pris tout le poisson et comme le ministre des Pêches et des Océans dit qu'il respectera l'accord américain, il devra mettre un terme à la saison de pêche.